

COMPTE-RENDU CTL du 23 mai 2014

Transfert aux Services de Publicité Foncière de la taxation sur les donations immobilières

A compter du 1^{er} juillet 2014, la loi a prévu d'inclure dans le périmètre de la formalité fusionnée les donations et donations-partage portant sur des immeubles.
La direction considère que cette mission ne représente, sur le plan départemental, qu'un ETP (Equivalent Temps Plein).

Le document succinct présenté en séance ne donne aucun détail sur l'évaluation des transferts de charges entre SIE et SPF, ne renvoyant qu'à la note de la DG et à ses annexes. D'ailleurs les seules charges reprises dans le document de présentation sont celles citées par la Direction générale.

Les élus CGT ont indiqué que sur ce point soumis à avis, la DRFiP 33 ne communiquait aucun élément permettant de se prononcer. La note DG prévoit en effet que les directions locales procèdent à une évaluation « fine » de ces transferts. Réponse de la direction : Impossible !

La direction confirme qu'à la date du 1^{er} juillet l'application Fidgi ne sera pas opérationnelle pour permettre aux agents la liquidation des droits. Seule une calculatrice sera disponible !!!

Les réponses à nos questions ne sont pas satisfaisantes :

- **S'agira-t-il d'une simple saisie ou d'une liquidation faisant appel à des connaissances en matière de droits de succession ?**

Réponse : Non, aucune connaissance supplémentaire que celles que possèdent aujourd'hui les agents des SPF ne sera nécessaire !!

- **Quelle surveillance pour les paiements fractionnés ou différés ?**

Réponse : Bonne question, mais sans réponse aujourd'hui....

- **Qui prendra les garanties légales ?**

Réponse : Bonne question, mais sans réponse aujourd'hui....

Si une formation est envisagée fin mai et en juin, aucune précision ne nous est apportée si ce n'est qu'une e-formation sera disponible en fin d'année. Largement insuffisant

Les élus CGT sont intervenus pour regretter l'absence de tout élément permettant de donner un avis sur cette question, demandant à la direction de bien vouloir répondre à nos interrogations. Afin de permettre un second examen de ce dossier, nous avons annoncé que notre vote sera un vote contre.

VOTES :

SOLIDAIRES : CONTRE (2 voix) - CGT : CONTRE (3 voix) - FO : REFUS de vote (2 voix)

CFDT : CONTRE (1 voix)

Seule une unanimité de votes « contre » des représentants du personnel, contraint la direction à devoir revoir sa copie et à remettre ce point à l'ordre du jour d'un 2^{ème} CTL. Dans le cas contraire, l'avis est réputé avoir été donné et la direction peut mettre en œuvre le projet présenté sans un nouvel examen.

Regrettant que ce point ne puisse être examiné au cours d'un 2^{ème} CTL, les élus CGT exigeront de la Direction que les réponses à nos interrogations soient apportées. Nous appelons tous les agents concernés dans les SPF à nous faire remonter les difficultés rencontrées.

Modification d'horaires de la Trésorerie de PAUILLAC

Après :

- les trésoreries de Bourg sur Gironde, Bègles, Créon, Saint-Loubès, Saint-Médard en Jalles, Castelnau de Médoc, Langon, Belin Beliet, Sainte-Foy la grande, Castres sur Gironde, Cambes, Bazas, Arcachon, Sauveterre-de-Guyenne, Guîtres, Saint-Savin, Audenge,
- les SIP de Bordeaux Nord Est et de Bordeaux Sud Est,
- le SIE-SIP de Blaye,
- les SIE de Bordeaux Pessac, Nord Est et Sud Est,
- la 4^{ème} Brigade de vérification départementale de Cenon,
- le PCE de Bordeaux Nord Est et Sud Est,
- les SPF de Bordeaux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} bureau,

C'est au tour de la Trésorerie de Pauillac de demander une réduction de ses horaires d'ouverture au public.

Comme dans la plupart des cas, la raison clairement invoquée est le manque de personnel.

En effet, l'effectif était de 11,90 agents en 2008 et n'est plus aujourd'hui que de 8,60 agents, alors que la charge de travail a considérablement augmenté :

- pour le secteur recouvrement, le nombre d'articles de rôle est passé de 35572 en 2010 à 39467 en 2013,
- pour le secteur local, entre 2009 et 2013 : + 13% de créanciers et + 33% de débiteurs.

Les conditions dans lesquelles travaillent aujourd'hui les agents dans les services rendent extrêmement difficile une réponse de qualité pour le service public. **Nous comprenons que les collègues soient contraints d'impulser eux mêmes de telles propositions.**

Ils ont en effet de plus en plus de mal à faire face aux autres missions qui leur sont confiées.

Pour autant, cette réduction d'horaires met une fois de plus à mal le service rendu au public. Les directions locales et nationales ont impulsé cette politique de réduction d'horaires d'ouverture pour tenter de masquer tant bien que mal les suppressions d'emplois et restructurations en tous genre.

Ainsi tout se passe en douceur, qui plus est avec l'assentiment des collègues.

Pour toutes ces raisons, nous avons voté contre.

VOTES :

Contre : 3 voix (CGT) - Abst : 4 voix (SOLIDAIRES : 2, FO : 2) - Pour : 1 voix (CFDT)

Points pour information

► Le DUERP

Après avoir été soumis au vote du CHSCT, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été présenté aux organisations syndicales (OS) sous 2 aspects.

- la restitution du questionnaire rempli au titre de 2012/2013,
- le cadrage ministériel de la campagne 2013/2014.

S'agissant du second point, la prochaine campagne s'inscrit dans la nouvelle démarche ministérielle qui prend en compte les retours d'expérience et fixe un cadre, un calendrier et des outils communs à toutes les directions du ministère.

Concernant le premier point, après approbation du CHSCT (fin juin 2014), le questionnaire élaboré par unité de travail sera retourné au chef de l'unité annoté des éventuelles mesures de prévention proposées.

Sur ce dernier point, les OS ont demandé instamment que le retour soit également adressé à l'ensemble des agents du service.

Pour les représentants CGT, si l'existence du DUERP est en soi une bonne chose,

1) Sa mise en œuvre n'est pas satisfaisante :

Si chaque agent peut remplir le questionnaire individuellement, la restitution se fait par service diluant ainsi les problèmes exposés individuellement ou majoritairement mais avec des sensibilités différentes. Trop souvent, les agents n'ont pas connaissance de la synthèse faite par le chef de service et transmise à la direction locale.

2) Les mesures de prévention et/ou les conséquences tirées sont parfois problématiques.

► A titre d'exemple, un CFP du département est situé dans un immeuble dont l'état de délabrement est très avancé. Pourtant lorsqu'on consulte le DUERP, les mesures proposées pour ce site ne sont pas à la hauteur de la situation (« mettre à dispositions 6 ventilateurs performants et 5

radiateurs performants », « se reporter au rapport de vérifications annuelles et voir si des anomalies ont été signalées », « cloison d'isolation du côté des archives expertise " etc... »).

► Autre exemple, un service de la direction est en proie à un stress, une souffrance, causés par un management autoritaire et inhumain. Les questionnaires individuels en ont fait état. Une synthèse a été tentée et transmise à la direction locale. Mais, dans le DUERP, rien concernant ce service dont les problèmes se retrouvent sous l'intitulé « tous services » ou « ensemble des agents ».

3) Enfin et surtout, dans un contexte de suppression constante des effectifs, le DUERP a une portée très limitée qui ne répondra pas aux attentes des agents en matière de condition de travail.

► QUESTIONS DIVERSES

Prime d'accueil :

La direction générale a annoncé le versement d'une prime d'accueil de 400 € pour les agents de l'accueil.

La direction locale procède au recensement des agents du département qui pourraient en être bénéficiaires : « il s'agit des agents des SIP, SIE, SIP/SIE et trésoreries qui ont assuré en 2013 les fonctions d'accueil physique généraliste de manière permanente à temps plein ».

Si c'est toujours ça de pris pour les agents qui en seraient bénéficiaires, la **CGT n'est pas dupe** : il s'agit d'une **logique d'individualisation des carrières et des rémunérations**.

Nous ne pouvons qu'être opposés à ce dispositif qui non seulement crée la zizanie entre les agents mais qui en plus ne répond pas du tout aux revendications légitimes concernant le pouvoir d'achat.

Délais de route et remboursement de frais :

Les élus CGT sont intervenus à plusieurs reprises en CTL pour demander que des délais de route soient accordés aux agents qui assistent à des réunions ou à des formations en dehors de leur lieu de travail.

A défaut de réponse, nous sommes à nouveau intervenus sur le sujet.

Ce point, ainsi que les évolutions concernant le remboursement des frais professionnels sera « enfin » présenté par la direction lors du CTL prévu fin juin.

INFO SUR LES RESTRUCTURATIONS

1 - Les plans sont en cours pour la création du **SIP de Cenon**.

2 - La **restructuration des postes de la CUB** est toujours prévue pour janvier 2015 alors que les règles de gestion et le périmètre ne sont pas clairement définis.

Avec le transfert de la mission "recouvrement" aux SIP, les trésoreries de la CUB seront spécialisées "communal" et au passage, 3 trésoreries seront supprimées :

- fermetures de St Médard et Le Bouscat : regroupement à Blanquefort
- fermeture de Bègles regroupé avec Villenave d'Ornon
- Talence et Pessac sont spécialisées mais maintenues (pour l'instant!!!), suite entre autres à l'intervention de la CGT auprès des élus locaux.

De plus, les agents concernés, compte tenu de la date de mise en place n'auront pas pu bénéficier des possibilités offertes par une participation au mouvement national de mutation. La direction a débuté les entretiens individuels avec les agents, assurant chacun (agents et représentants des personnels) que personne ne sera contraint....

La CGT, farouchement opposée à ces restructurations qui n'ont pas d'autres intentions que de rationaliser les moyens sans tenir compte des besoins des usagers, exige qu'en tout état de cause la mise en place soit au moins retardée du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} septembre 2015 pour ne priver aucun agent de ses droits à mutation (locale ou nationale).

3- La direction envisage de fermer les **trésoreries de Guîtres et de Bourg** au 1^{er} janvier 2015, en fonction des réactions des élus locaux... !

Répetons le encore une fois, ces fermetures dévitalisent notre réseau .

Encore une fois, la direction met les collègues en difficulté en laissant ces postes en interim (+ de 2 ans pour Bourg) dans l'attente d'une fermeture qu'elle souhaite mais qu'elle ne peut pas encore mettre en œuvre.

Les conclusions de l'audit sur le regroupement des services « enregistrement » sera rendu dans les semaines à venir.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces différents dossiers... !

Les élus CGT du CTL : Myriam DOLEU, Marie-Hélène FICHOT, Thierry VEYSSIERES , Yves SANCHEZ, Pierre BEYLAC.